

PROGRAMME LEADER

LE PROGRAMME LEADER, C'EST QUOI ?

Le programme LEADER est un programme européen finançant des actions locales de développement dans les territoires ruraux. Son objectif principal est d'expérimenter des projets innovants, à petite échelle, portés par des acteurs publics (collectivités) ou privés (associations, entreprises...) et ayant pour finalité le développement économique des territoires ruraux.

Les programmes Leader sont portés administrativement par des Parcs naturels régionaux ou des Pays. Sur notre territoire le programme LEADER 2007-2013 a été porté par le Comité du Pays Dignois association qui regroupait alors les 27 communes du proche bassin dignois.

L'originalité du programme LEADER réside dans son portage et son pilotage au niveau local. Une instance informelle, le GAL, regroupant pour moitié des élus du territoire et pour moitié des acteurs de la société civile issus du monde associatif et entrepreneurial sélectionne les projets du territoire qui pourront bénéficier de l'aide européenne. Il veille plus largement au respect de l'éthique même du projet de territoire acté lors du lancement du programme ainsi qu'à sa bonne mise en œuvre.

COMMENT EST-IL FINANCÉ ?

Pour le financement du programme LEADER, l'union européenne utilise un fonds conçu spécialement dans le cadre de la Politique Agricole Commune : le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Le Conseil régional et le Conseil général ont aussi fortement contribué au financement des projets aux côtés de l'Union Européenne.

Les orientations retenues pour le programme LEADER 2007-2013 du Pays dignois étaient les suivantes :

- Impulser une culture d'entreprise innovante (fiche-action 1)
- Entreprendre avec une agriculture et une sylviculture diversifiées (fiche-action 2)
- Entreprendre dans les énergies renouvelables (fiche-action 3)
- Entreprendre dans le tourisme durable (fiche-action 4)
- Coopérer avec d'autres régions françaises ou européennes afin de constituer un réseau d'échanges d'expériences (fiche-action 5)

Retrouvez des exemples d'actions soutenues sur chacune des orientations dans les fiches suivantes, et/ou sur le site internet Leader en Pays dignois.

www.leaderenpaysdignois.fr

“ENTREPRENDRE DURABLEMENT EN PAYS DIGNOIS”



COMITÉ DE PROGRAMMATION DU GAL



Le Comité de programmation est composé à 50% par des élus et à 50% par des membres de la société civile (membres du Conseil de Développement). Il correspond à l'instance décisionnelle du programme LEADER en pays Dignois, il a la charge de juger de l'opportunité des projets présentés pour le territoire, de les faire évoluer en adéquation avec la stratégie territoriale, et de programmer les financements européens.

Ce comité est composé avant toute chose des hommes et des femmes du territoire, élus, représentants du monde associatifs. C'est un véritable espace d'échange et de discussion.



EMMANUELLE MARTIN

Maire de Mallemoisson (depuis 2014)
1ère vice-présidente de la CCDB
Tresorière du Pays Dignois (2015)
Membre du Comité de programmation
du GAL Leader 2007-2013.



MORVAN MENOÛ

Membre du conseil de développement
du Pays dignois
Membre du Comité de programmation
du GAL Leader 2007-2013.

Quel est selon vous l'intérêt de ce programme Européen ?

La mobilisation de ce type de financements permet de pouvoir lancer des projets innovants et porteur d'activités à terme sur nos territoires. Les différents axes d'intervention reflètent la pertinence des actions à mener pour développer l'activité voire l'attractivité de nos territoires: tourisme durable, énergies renouvelables, impulser une culture d'entreprise et d'innovation, des thèmes porteurs d'avenir pour les générations futures.

Quelques exemples phares de projets issus de ce dispositif: la création du Musée de la Lavande, l'étude de la plateforme énergétique, la relance de la production de produits anciens, la création d'une couveuse en maraîchage biologique, des actions qui permettent de fédérer différents acteurs, de valoriser une réflexion en terme de filières de production et de transformation, de promouvoir un territoire de qualité".

Si vous deviez résumer le programme LEADER en une phrase ?

"Leader comme incubateur de projets innovants"

Quel est selon vous l'intérêt de ce programme Européen ?

Le Groupe d'Action Locale du programme LEADER du Pays dignois est un lieu où les forces vives se retrouvent et échangent sur l'avenir du territoire.

Il y a peu d'endroit où les élus et les habitants du territoire sont rassemblés pour la prise de décision des projets du territoire. La société civile siège au même titre que les élus, pour préciser, compléter et valider le financement des projets. Le bon consensus entre les élus et la société civile est une vraie force constructive et complémentaire.

Toute personne intéressée et motivée peut devenir un réel acteur du territoire en devenant membre du comité de programmation du GAL.

Ce programme nous permet d'avoir une bonne vision des projets du territoire, et de se rendre compte concrètement de ce à quoi sert l'Europe.

Si vous deviez résumer le programme LEADER en une phrase ?

"Un outil au service de la structuration et du développement du territoire "